

Le déficit calculé sur la base des comptes nationaux diminue parallèlement aux besoins financiers. Il devrait passer de \$10.2 milliards en 1978-1979 à \$4.4 milliards en 1983-1984. Sur cette base la situation consolidée de toutes les administrations publiques—fédérale, provinciales et locales—devrait être presque équilibrée au Canada d'ici 1983.

J'aimerais maintenant annoncer une mesure concernant les réserves d'or du Canada. La forte hausse du prix de l'or au cours des trois dernières années, alors que les autres éléments de nos réserves officielles diminuaient, a considérablement modifié la composition de nos réserves. Aux prix actuels du marché, les 22 millions d'onces d'or détenus par le Fonds des changes constituent maintenant près de 75 p. 100 de nos réserves. Cette proportion dépasse de loin tout ce que nous avons connu jusqu'ici, de même que le pourcentage actuellement détenu par les autres pays industrialisés, à l'exception des États-Unis qui détiennent peu de devises étrangères. Pour promouvoir une gestion efficace de nos réserves, je pense qu'il conviendrait de réduire quelque peu cette proportion. Cela nous permettrait d'avoir des réserves plus équilibrées et d'en placer une plus grande partie en avoirs étrangers productifs d'intérêt. En conséquence, je propose de vendre dans un avenir relativement proche jusqu'à un million d'onces d'or, si le marché de ce métal reste soutenu. Une partie pourrait être achetée par la Monnaie royale canadienne pour les besoins de son programme de pièces «à la feuille d'érable», et le reste vendu sur le marché.

#### LA LIMITATION DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le rythme de croissance prévue des dépenses de 10 p. 100 est très inférieur au taux nominal de progression prévue pour l'ensemble de l'économie. Il aura pour résultat de faire passer le rapport entre les dépenses fédérales et le PNB de 20.6 p. 100 en 1979-1980 à 18.2 p. 100 en 1983-1984. Par rapport à la taille de l'économie, les dépenses fédérales reviendraient à leur niveau de la fin des années 60.

Une proportion croissante du total des dépenses en immobilisation sera consacrée à des nouveaux encouragements dans le domaine de l'énergie. La croissance des dépenses dans tous les autres domaines sera tenue à environ 9 p. 100 par an.

On prévoit que les dépenses effectuées au titre des grands programmes statutaires existants augmenteront en moyenne de 9.3 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Le service de la dette publique s'élèverait beaucoup plus vite, sans la réduction du déficit que nous voulons réaliser. Même dans ce cas, le service de la dette publique devrait s'accroître de 19.5 p. 100, soit de \$1.7 milliard, l'an prochain. C'est là l'héritage que nous ont laissé nos prédécesseurs. Si l'on exclut ce poste, la croissance des dépenses sera maintenue à 8.1 p. cent en 1980-1981. Notre engagement de fournir des capitaux importants pour les nouvelles initiatives dans le domaine de l'énergie au cours des prochaines années, notre désir de mettre en place des programmes nouveaux dans d'autres secteurs et la nécessité de garder des réserves pour imprévus nous obligent à procéder à des coupes importantes dans les programmes existants. En règle générale, les initiatives nouvelles devront être financées par des économies ailleurs. Mais, le principe progressiste conservateur fondamental de l'aide aux personnes et aux régions moins favorisées sera maintenu, quoique les programmes seront réexaminés et deviendront peut-être plus sélectifs.

#### Budget—L'hon. John C. Crosbie

Pour améliorer le contrôle des finances de l'État, le gouvernement a mis en place un nouveau système de gestion des dépenses, décrit dans un document que j'ai déposé la semaine dernière. J'ai également déposé une analyse des dépenses fiscales pour attirer l'attention sur leur importance et sur le besoin de les garder sous contrôle.

● (2040)

#### LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le président, l'énergie est devenue une préoccupation fondamentale de tous les Canadiens. Notre gouvernement, sous la direction du premier ministre, a entrepris des consultations approfondies avec les provinces au sujet de la politique énergétique. Notre objectif est clair: il consiste à libérer rapidement le Canada de sa dépendance vis-à-vis du pétrole importé, pour le rendre autonome d'ici 1990. Nous nous proposons d'atteindre ce résultat de trois façons:

- en contenant la demande de pétrole;
- en favorisant le remplacement du pétrole par d'autres formes d'énergie; et

—en mettant en valeur de nouvelles ressources pétrolières.

Cela me rappelle l'annonce faite aujourd'hui à propos du puits Hibernia, un exemple de la découverte de nouvelles ressources pétrolières.

En 1979, nos importations de pétrole dépasseront nos exportations d'environ 50 millions de barils par an. Sans de nouvelles mesures, cet écart augmentera rapidement. Si rien n'est fait, d'ici 1985 nos importations nettes s'élèveront à 200 millions de barils, ce qui, même aux prix actuels, alourdirait sérieusement notre balance des paiements. Ce sont là des chiffres et des faits.

Tant que le Canada dépendra autant des importations de pétrole, nous serons vulnérables. Les événements récents du Moyen-Orient se sont chargés de nous le prouver. Nous devons nous protéger des effets de la politique pétrolière internationale. Sinon, bien que nous soyons l'un des rares pays industrialisés à posséder ce potentiel, nos enfants et petits-enfants pourraient à juste titre nous reprocher la situation dans laquelle nous les aurions mis.

Nous pensons que la meilleure façon d'atteindre nos objectifs consiste d'abord à établir des prix réalistes. Le prix du pétrole brut doit assurer un rendement convenable aux producteurs pour leur permettre de financer les travaux nécessaires d'exploration et de mise en valeur. Les prix de vente aux consommateurs doivent promouvoir les économies d'énergie. Dans les deux cas, les prix doivent être assez élevés pour éliminer le déficit de nos échanges pétroliers d'ici 1990. Vers la fin des années 80, nos propres réserves de pétrole classique auront sérieusement diminué. Dans les sept, huit, neuf ou dix prochaines années, nos réserves diminueront, puis se tariront. Nous ne pouvons attendre qu'une catastrophe se produise.

En tant que gouvernement du Canada, nous avons des responsabilités envers tous les Canadiens. Les effets d'une hausse plus rapide du prix du pétrole seront ressentis dans tous les secteurs de l'économie et par tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada doit être en mesure d'amortir l'effet de cette hausse lorsque cela est indispensable. Nous voulons prendre des mesures afin de venir en aide aux personnes les plus touchées par le relèvement du prix de l'énergie. Cela a des implications interrégionales. Les droits et aspirations des provinces productrices doivent être respectés. L'industrie doit